

N°2026/03

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10/03/2026**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 18**

**Date de la Convocation : 05/03/2026**

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES  
POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS  
AVEC ENEDIS (RUE DE NOEUX)**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Nicolas CAPY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE – Sandrine ROUSSEL – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas FINKE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dessertes et d'alimentation du réseau électrique, ENEDIS a procédé à des travaux rue de Noeux consistant à une pose de canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 79 mètres sur les parcelles cadastrées AR 89, AR87, AR 83 et AR 77 et à la pose d'un coffret sur la parcelle cadastrée AR 77, appartenant à la Mairie.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire a signé la convention de servitude pour les ouvrages souterrains susvisés avec ENEDIS.

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 18 pour) :

- **APPROUVE** la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains d'ENEDIS rue de Noeux, présentée au Conseil municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 10/03/2026



Le Maire,

Henri DEJONGHE